

GE



FORMULAIRE D'INSCRIPTION JUDO

NOM : _____

Prénom: _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

N° postal et localité : _____

Tel.Domicile : _____ Portable: _____

Portable mère: _____ Portable père: _____

E-mail lisible svp : _____ @ _____

Comment avez vous eu connaissance de Shinbudo ? _____

Tarifs

Abonnement JUDO enfants / adultes:

Annuel: 470.- pour une personne

Annuel: 760.- pour 2 pers. même famille

Annuel: 990.- pour 3 pers. même famille

Comprenant l'accès à toutes les écoles pour les cours de judo

Lors du passage de ceinture en fin de saison, JUDO SHINBUDO offre la ceinture à tous les élèves ayant réussi l'examen.

Les licences d'affiliation à la fédération suisse de judo (FSJ) sont obligatoires dès la ceinture jaune, selon les recommandations de la FSJ. Celle-ci est à la charge du membre.

Le timbre annuel est inclus dans la cotisation.

Paiement possible en 3 mois en cas de difficultés,
1er versement 270.- le mois suivant 100.- le mois suivant 100.-
Pour 2 pers : 360.- le mois suivant 200.- le mois suivant 200.-
Pour 3 pers : 390.- le mois suivant 300.- le mois suivant 300.-

A la signature, le membre confirme avoir pris connaissance des conditions du contrat et s'engage à régler sa cotisation comme convenue.

Pour les mineurs, la signature du représentant légal est nécessaire.

Contrat fait le : _____

Signature: _____

merci de cocher la case correspondante les cours en jaune sont possibles							
Onex		Lu	M	Me	Je	Ve	horaires
O1	4ans - 7ans						16h30 - 17h30
O2	7ans et +						17h00 - 18h00
O3	4ans - 7ans						09h00 - 10h00
O4	7ans - 9ans						10h00 - 11h00
O5	9ans et +						11h00 - 12h00
O6	7ans et +						16h30 - 17h30
O7	7ans et +						16h30 - 17h30
O8	7ans et +						17h30 - 18h30
O9	7ans et +						16h30 - 17h30
O10	7ans et +						17h30 - 18h30
Co intrin							
		Lu	M	Me	Je	Ve	horaires
C1	4ans++						17h00 - 18h00
C2	4ans++						10h00 - 11h00
Clair Bois Plainpalais							
		Lu	M	Me	Je	Ve	horaires
B1	4ans et +						14H00 - 15H00
Budo Club de l'Europe							
		Lu	M	Me	Je	Ve	horaires
E1							16H45 - 18H00
E2							16H45 - 18H00
E3							16H45 - 18H00
E4							18H30 - 19H45
Tro in ex							
		Lu	M	Me	Je	Ve	horaires
X1	4ans et +						14H00 - 15H00
X2	4ans et +						15H00 - 16H00



Cointrin le, 17.08.2010

CONDITIONS CONTRACTUELLES

1. ACTIVITES PROPOSEES :

Le membre bénéficie des installations, de l'enseignement et des conseils dispensés par le DOJO, pour les cours de judo

2. CARTE DE MEMBRE:

1 photo passeport est à fournir avec le bulletin d'inscription.

La carte de membre est nominative et strictement personnelle. Elle pourra être demandée par le professeur en tout temps.

L'accès au dojo pourra être refusé aux membres qui ne sont pas à jour avec le payement de leur cotisation.

3. MALADIE, ACCIDENT, MILITAIRE :

Le report de l'abonnement est possible pour les raisons suivantes:

Maladie dépassant 2 semaines, ou accident mais uniquement sur présentation d'un certificat médical

Service militaire, sur présentation de l'ordre de marche.

La période d'absence sera reportée à la fin du contrat et prolongera celui-ci d'autant. aucun remboursement ne pourra être exigé.

4. DUREE DU CONTRAT :

Le présent contrat est valable pour la durée de la saison en cours renouvelé automatiquement sans démission annoncée. Le contrat pourra être renouvelé contre paiement pour même durée. Les responsables se réservent le droit d'exclure tout membre sans remboursement s'ils estiment que son comportement est nuisible au club et à ces membres ou s'il ne respecte pas les règles internes du dojo.

Aucun dédommagement ne sera accordé en cas d'annulation d'un cours indépendamment de notre volonté. Un cours de remplacement pourra être proposé par le professeur en accord avec la majorité des membres du cours concerné.

Le remboursement n'est possible qu'en cas de déménagement définitif à l'étranger ou pour cause exceptionnelle.

En cas de cessation de l'activité en cours de saison, aucun remboursement ne sera possible

5. DIVERS :

Le dojo se réserve le droit de changer en tout temps, si nécessaire, de professeur ou de cours.

Le planning des cours peut-être modifié sans préavis, voir site internet

Tout changement d'adresse devra être mentionné aux responsables

Le dojo et ses professeurs se déchargent de toute responsabilité en cas de dommage et de blessure causés par ses membres, ou d'accidents survenus lors des cours.

Il incombe à chaque participant d'être assuré correctement pour la pratique des arts martiaux et sports de combat.

Le dojo décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol survenu au sein des locaux utilisés.